

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 19 septembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

REG-362-02 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LA PORTÉE DE L'ARTICLE DE REMPLACEMENT PRÉCISANT LES MODALITÉS ABROGATIVES ET L'ANNEXE B – GRILLES DES USAGES ET NORMES, DE LA FAÇON SUIVANTE :

- **EN MODIFIANT CERTAINES NOTES ET USAGES AUTORISÉS AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES Ic-660, Mc-662, Ij-663 ET Hv-675;**
- **EN MODIFIANT CERTAINES NOTES ET MARGES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES Hb-268, HI-520, HI-592, HI-606, HI-615 ET HI-637;**
- **EN MODIFIANT LE CODE ALPHANUMÉRIQUE DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES Mc-317 POUR Hc-317 ».**

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 27^e jour de septembre 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.